

**PROGRAMME DE FORMATION**

COMMENSALES Formation · 46 rue Marc Mougneres, 40210 Labouheyre

CSE — Santé, sécurité et conditions de travail : révision et soutien du stage

À l'issue de la formation en présentiel et grâce à ce parcours de révision, les élus seront capables d'exercer leur mandat en santé, sécurité et conditions de travail : tenir leur rôle d' élu, préparer des réunions et des consultations, inspecter et enquêter, alerter à bon escient, prévenir les risques psychosociaux et suivre un plan d'actions.

Public	Membres titulaires et suppléants du CSE, référents harcèlement, secrétaires, trésoriers et employeurs
Prérequis	Aucun prérequis. Être élu ou futur élu du CSE est recommandé. Une utilisation courante d'un ordinateur et d'un navigateur web est utile.
Durée	Stage en présentiel selon la durée légale de la formation (voir le programme), avec un parcours de révision en ligne de 18 h 45 (durée estimée), accessible 48 mois.
Effectif	Parcours en ligne individuel ; stage en présentiel : groupe selon l'organisation.
Lieu et modalité	Présentiel, dans vos locaux (Landes et Nouvelle-Aquitaine).
Tarif	Tarif sur devis : il dépend du nombre de personnes et du parcours choisi.
Délai d'accès	Réponse sous 48 h ouvrées. Formation possible sous 2 à 4 semaines, selon vos disponibilités et notre calendrier.
Validation	Attestation de fin de formation

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Distinguer les trois formations et les durées légales, comprendre le rôle du CSE selon l'effectif, connaître le statut de l' élu et reconnaître un délit d'entrave.
- Identifier les acteurs internes et externes de la prévention, comprendre la CSSCT, préparer une réunion et connaître les moyens du CSE.
- Distinguer information et consultation, respecter les délais, reconnaître les consultations en santé-sécurité, rendre un avis motivé et décider du recours à un expert.
- Appliquer les principes de prévention, lire le document unique, préparer une inspection, enquêter après un accident avec l'arbre des causes et analyser un poste.
- Distinguer droit d'alerte et droit de retrait, appliquer la procédure d'alerte, choisir la bonne alerte et rédiger un message factuel.
- Comprendre et repérer les RPS, connaître les définitions du harcèlement, tenir son rôle d' élu et bâtir une démarche de prévention collective.

- Hiérarchiser et formuler un plan d'actions, lire le bilan annuel et le programme, tenir une réunion utile et revenir sur sa réponse du départ.

Programme détaillé

MODULE 1 — LE STAGE OBLIGATOIRE, LE CSE ET SES ÉLUS

- Distinguer les trois formations et les durées légales, comprendre le rôle du CSE selon l'effectif, connaître le statut de l' élu et reconnaître un délit d'entrave.

MODULE 2 — LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION ET LES MOYENS DU CSE

- Identifier les acteurs internes et externes de la prévention, comprendre la CSSCT, préparer une réunion et connaître les moyens du CSE.

MODULE 3 — INFORMATIONS ET CONSULTATIONS EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Distinguer information et consultation, respecter les délais, reconnaître les consultations en santé-sécurité, rendre un avis motivé et décider du recours à un expert.

MODULE 4 — PRÉVENIR ET ENQUÊTER

- Appliquer les principes de prévention, lire le document unique, préparer une inspection, enquêter après un accident avec l'arbre des causes et analyser un poste.

MODULE 5 — ALERTER : DANGER GRAVE ET IMMINENT, ATTEINTE AUX DROITS, SANTÉ PUBLIQUE

- Distinguer droit d'alerte et droit de retrait, appliquer la procédure d'alerte, choisir la bonne alerte et rédiger un message factuel.

MODULE 6 — RISQUES PSYCHOSOCIAUX, HARCÈLEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES

- Comprendre et repérer les RPS, connaître les définitions du harcèlement, tenir son rôle d' élu et bâtir une démarche de prévention collective.

MODULE 7 — PLAN D' ACTIONS, BILAN ANNUEL ET RÉUNIONS UTILES

- Hiérarchiser et formuler un plan d'actions, lire le bilan annuel et le programme, tenir une réunion utile et revenir sur sa réponse du départ.

Méthodes et moyens pédagogiques

Inclus : parcours de révision en ligne dans l'école COMMENSALES (cours, activités, corrigés, quiz), pour préparer le stage, réviser et retrouver un repère pendant le mandat. Il complète le stage en présentiel, il ne le remplace pas.

Évaluation et validation

Quiz final de 20 questions tirées dans une banque de 50 situations nouvelles (non vues dans les leçons), seuil 80 %, corrections expliquées. Le bilan général (module 7) et la reprise avant / après sont lus par une personne ; aucune note automatique sur les productions écrites.

Formation Commensales non certifiante. Non inscrite au RNCP ni au Répertoire spécifique (RS). Le stage légal des élus du CSE est dispensé en présentiel ; ce parcours en ligne en est le soutien et la révision. Une attestation de réalisation peut être délivrée selon les conditions applicables.

École en ligne

Inclus : parcours de révision en ligne dans l'école COMMENSALES (cours, activités, corrigés, quiz), pour préparer le stage, réviser et retrouver un repère pendant le mandat. Il complète le stage en présentiel, il ne le remplace pas.

Financement

Tarifs HT, sans frais de déplacement à moins de 40 km de Labouheyre (au-delà : sur devis). Nous vous aidons à préparer votre demande de prise en charge (OPCO, France Travail...).

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : signalez votre besoin avant la formation, nous étudions ensemble les adaptations (rythme, supports, lieu, matériel). L'école en ligne propose un narrateur, une loupe jusqu'à 200 % et un mode de lecture facilitée. Référent handicap : Antonio Dominguez, formation@commensales.fr, 07 71 59 66 26.

Références

Contenus originaux de COMMENSALES Formation, établis à partir des textes officiels cités dans chaque leçon (fiches de vérification).

Contact et inscription

COMMENSALES Formation — 46 rue Marc Mougneres, 40210 Labouheyre
formation@commensales.fr · 07 71 59 66 26 · Référent handicap : Antonio Dominguez

Programme à jour au 11/10/2026. Les modalités pratiques (dates, lieu, horaires, nombre de participants) sont précisées dans la proposition ou la convention de formation.